

Ville de HOUILLES

Rapport de présentation du Budget Primitif



2023

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 9 mars 2023. Le rapport présenté lors de ce débat a permis d'exposer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2023 ainsi que l'estimation des réalisations 2022.

En 2023, le budget primitif, contrairement à la pratique des années antérieures, a été établi avec une reprise anticipée des résultats conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du CGCT.

Bien qu'intégrant les résultats de la gestion 2022, résultats provisoires certifiés par la DDFIP selon la procédure légale, le Conseil municipal sera appelé à approuver le compte administratif 2022 en juin 2023.

Aussi, les comparaisons entre le budget primitif 2022 et le budget primitif 2023 seront à considérer différemment compte tenu de l'intégration des résultats 2022 dès le budget primitif 2023.

Dans un souci de plus grande efficacité budgétaire, à partir de 2024, la commune de HOUILLES devrait revoir son calendrier lui permettant de voter le budget primitif d'une année après avoir approuvé le compte administratif de l'année précédente et ayant procédé à l'affectation des résultats.

Cette méthode permet de disposer d'un budget global plus rapidement dans l'année (et non d'attendre la fin du mois de juin pour cela) et évitera également la réalisation d'un budget supplémentaire entraînant une charge de travail supplémentaire chaque année.

Enfin, ce projet de budget primitif 2023 a été bâti dans un contexte d'incertitude forte concernant certaines dépenses de fonctionnement notamment (énergies, alimentation), dans la continuité de l'année 2022.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Arbitrages importants concernant certaines dépenses de fonctionnement afin de maîtriser l'évolution globale des dépenses dans un texte d'hyper inflation en matière énergétique notamment ;
- Maintien des taux d'imposition ;
- Des investissements en phase avec les priorités du projet municipal.

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	43 831 533 €
Dépenses d'ordre	7 433 405 €
Dépenses totales	51 264 938 €

Recettes réelles	51 252 139 €
Recettes d'ordre	12 799 €
Recettes totales	51 264 938 €

Le budget primitif 2023 intégrant les résultats 2022 de façon anticipée, les masses financières en dépenses et en recettes se trouvent mécaniquement plus importantes que l'année précédente. Ainsi dans les recettes réelles de fonctionnement, retrouve-t-on 3 614 611 € correspondant au résultat 2022 reporté.

Ce report d'excédent de fonctionnement a été attesté par le comptable public et fait l'objet d'une délibération spécifique lors de ce même conseil municipal.

A noter qu'un ajustement de 45 255,74 € sera nécessaire dans nos comptes à l'issue du compte administratif 2022 et opéré lors du budget supplémentaire 2023 afin de corriger définitivement les opérations financières liées au transfert de l'assainissement à la CA SGBS.

Il se détermine de la façon suivante :

	Résultat 2021	Affectation 2022 Investissement	Résultat exercice 2022	Résultat clôture 2022
Fonctionnement	4 989 876,42 €	872 791,29 €	- 502 473,82 €	3 614 611,31 €

Le budget 2023 a été établi dans une période présentant encore de nombreuses incertitudes quant à l'évolution de certaines dépenses de fonctionnement, notamment l'énergie et l'alimentation.

Il a été bâti après des arbitrages prudents, tant en fonctionnement qu'en investissement, et en recherchant les économies dans ce contexte économique incertain.

Compte tenu de la reprise anticipée des résultats, la progression des dépenses entre le budget primitif 2022 et le budget primitif 2023 s'en trouve faussée puisqu'on ne compare pas les mêmes bases.

Aussi, les comparatifs seront non seulement effectués de budget à budget mais également par rapport à l'estimé 2022 afin d'avoir une meilleure perception des évolutions entre les deux derniers exercices budgétaires.

Une incertitude pèse sur l'évolution des dépenses de gestion à cause de l'évaluation difficile de la progression dépenses d'énergie. Cependant, ce budget a été élaboré sur des hypothèses qui paraissent, à l'heure de son établissement, raisonnables et probables.

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient connaître une progression de 9,64 % par rapport au BP 2022 (43 822 K€ en 2023 contre 39 968 K€ en 2022) ou de 8,47% par rapport au réel 2022.

Face à cette forte augmentation des dépenses, la progression attendue des ressources, sans augmentation des taux d'impôts locaux, se traduira des évolutions significatives (+8,91%). Cependant cette augmentation s'explique en partie par des ressources non récurrentes (filet de sécurité 2022 qui sera versé en 2023 pour 1 M€, retard de versement de participations 2021 et 2022 de la CAF...).

Il faut noter les évolutions suivantes attendues pour 2023 :

- Un produit fiscal à taux constants, qui compte tenu de l'indexation des valeurs locatives (+7,1%), a été inscrit à hauteur du montant minimal de 23,4 M€, soit en hausse de 8,8% par rapport au budget 2022 ;
- Ce montant ne tient pas compte de l'accroissement des bases (nouveaux logements) et donc le produit fiscal définitif 2023 devra être ajusté lors de la connaissance des bases fiscales définitives.
- Une stabilité de la dotation globale de fonctionnement au niveau de celle obtenue en 2022 (4,3 M€) ;
- Une attribution de compensation de la Communauté d'agglomération identique à 2022 (4,4 M€) ;
- Des droits de mutation estimés à 2,6 M€ (correspondant à la moyenne des 4 dernières années) ;
- Des recettes des services inscrites à hauteur de celles du budget 2022 (4,8 M€) et qui ne tiennent pas compte des conséquences de la refonte de la tarification pour le périscolaire, ni d'une éventuelle actualisation des tarifs ;
- Des recettes liées au stationnement toujours largement inférieures à celles d'avant Covid estimées à 0,5 M€ ;
- Le filet de sécurité 2022 estimé à 1 M€ ;
- Le retard dans le versement de participations 2021 et 2022 de la CAF (1 M dont solde 2021 crèches ou avances 2022 pour les crèches et un solde éventuel du contrat enfance-jeunesse) ;
- Mais une baisse de participations 2023 de la CAF compte des nouvelles conditions de financement applicables depuis cette année sur les crèches.

Les recettes réelles de fonctionnement devraient une progression de 8,91 % (47 678 K€ en 2023 contre 43 741 K€ au budget primitif 2022) ou de 10,31% par rapport au recettes réelles de fonctionnement 2022 (hors cessions).

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles ⁽¹⁾	17 912 903 €
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	10 204 336 €
Dépenses d'ordre	12 799 €
Dépenses totales	17 925 702 €

Recettes réelles ⁽²⁾	10 492 297 €
<i>Dont emprunt</i>	227 954 €
Recettes d'ordre	7 433 405 €
Recettes totales	17 925 702 €

(1) Dont restes à réaliser dépenses 2022 : 6 859 566 €

(2) Dont restes à réaliser recettes 2022 : 2 721 848 € et excédent d'investissement 2022 reporté : 4 363 995 €

La comparaison avec le budget primitif 2022 est délicate car on ne compare pas les mêmes bases. En effet, le niveau d'évolution des dépenses d'équipement pour 2023 est en hausse de près de 36 % par rapport aux inscriptions du budget primitif 2022.

Mais cela s'explique en partie par la reprise anticipée des résultats et donc des Restes à réaliser en dépenses et en recettes ; sommes qui n'existaient pas dans le budget primitif 2022 car elles avaient été inscrites dans le budget 2022 uniquement lors du budget supplémentaire.

Les principales nouvelles opérations prévues en 2023 sont :

- Les travaux relatifs à l'école Allende ;
- La démolition de Saint-Hilaire ;
- Le lancement du Parc Charles de Gaulle, de la place Michelet, du Square Brassens

La poursuite ou l'achèvement des opérations suivantes :

- La maison de santé ;
- Le pôle éducatif ;
- La maison Schoelcher ;
- L'église Saint Nicolas

Les principales études lancées en 2023 sont relatives aux travaux suivants :

- La création du terrain synthétique - stade Ostermeyer
- La piétonisation rue Capitaine Guise
- L'enfouissement des réseaux rue de Chatou
- L'étude énergétique des bâtiments
- L'étude urbaine sur l'ancien CTM

Les dépenses réelles d'investissement connaissent une hausse de 35,78 % (17 913 K€ en 2023 contre 13 192 K€ au budget primitif 2022).

Les recettes réelles d'investissement sont constituées principalement des dotations et taxes (dont le fonds de compensation pour la TVA et la taxe d'aménagement), des subventions reçues, des emprunts et de l'autofinancement (virement prévu de la section de fonctionnement et amortissement).

Compte tenu de la reprise anticipée des résultats, l'emprunt d'équilibre a été inscrit à hauteur de 228 K€ alors que dans le budget primitif 2022 il figurait à hauteur de 5 590 K€.

Par ailleurs, cela permet d'inscrire un virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement à hauteur de 4 133 K€ contre 650 K€ en 2022.

Les recettes réelles d'investissement progressent de 11,39% (10 492 K€ en 2023 contre 9 419 K€ au budget primitif 2023), mais les recettes d'ordre (autofinancement) enregistrent quant à elles une augmentation de 96,64% (7 433 K€ en 2023 contre 3 780 K€ en 2022).

3. LE BUDGET TOTAL

Le total général du budget primitif 2023 (fonctionnement et investissement confondus, avec reprise des résultats et des restes à réaliser 2022 en investissement) est le suivant :

Dépenses réelles	61 744 436 €
- <i>Fonctionnement</i>	43 831 533 €
- <i>Investissement</i>	17 912 903 €
Dépenses d'ordre	7 446 204 €
Dépenses totales	69 190 640 €

Recettes réelles	61 744 436 €
- <i>Fonctionnement</i>	51 252 140 €
- <i>Investissement</i>	10 492 296 €
Recettes d'ordre	7 446 204 €
Recettes totales	69 190 640 €

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

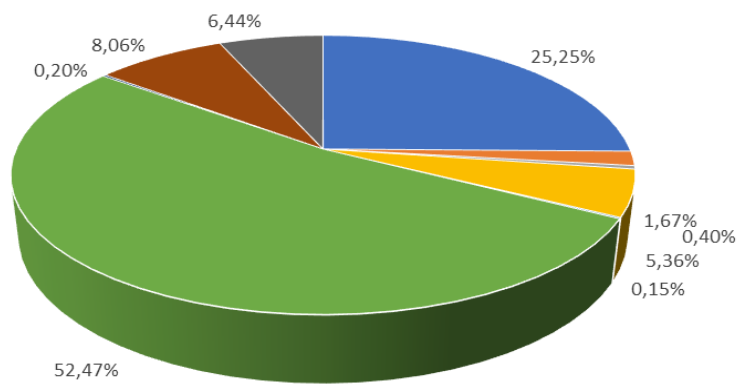
PAR CHAPITRE

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2023 de la section de fonctionnement de la Ville, présentée par chapitre.

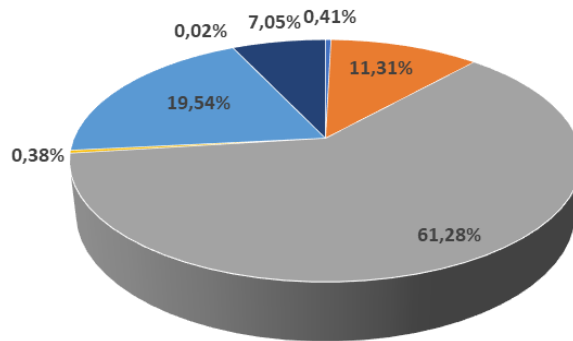
DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRES		BP 2023	CHAPITRES		BP 2023
011	Charges à caractère général	12 943 269 €	013	Atténuations de charges	212 000 €
012	Charges de personnel	26 893 304 €	70	Produits des services	5 796 946 €
014	Atténuations de produits	856 000 €	73	Impôts et taxes	31 416 000 €
65	Autres charges de gestion courante	2 759 430 €	74	Dotations et subventions	10 019 582 €
66	Charges financières	205 030 €	75	Autres produits gestion Courante	193 000 €
67	Charges exceptionnelles	74 500 €	76	Produits financiers	0 €
68	Dotation aux provisions	100 000 €	77	Produits exceptionnels	0 €
042	Dotation aux amortissements	3 300 000 €	78	Reprise de provisions	0 €
023	Virement à la section d'investissement	4 133 405 €	042	Opérations de transfert entre sections	12 799 €
002	Résultat reporté 2022 (déficit)	0 €	002	Résultat reporté de 2022 (excédent)	3 614 611 €
TOTAL DÉPENSES		51 264 938 €	TOTAL RECETTES		51 264 938 €

Répartition des dépenses de fonctionnement



- 011 Charges à caractère général
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 68 Dotations provisions
- 042 Opérations d'ordre entre les 2 sections
- 014 Atténuation de produits
- 65 Autres charges de gestion courantes
- 012 Charges de personnel et assimilées
- 023 Virement à la section d'investissement

Répartition des recettes de fonctionnement



- 13 Atténuations de produits
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et compensations
- 002 Résultat reporté
- 70 Produit des services
- 75 Autres produits de gestion courante
- 042 Opérations d'ordre de section à section

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous permet de disposer d'une vue globale du budget primitif 2023 de la section d'investissement de la Ville, présentée par chapitre.

		RAR 2022	Propositions nouvelles	Total BP 2023	%
20	Immo incorporelles	644 647	720 715	1 365 362	7,62%
204	Subvention d'équipement	130 031	426 000	556 031	3,10%
21	Immo corporelles	2 570 879	7 336 621	9 907 500	55,27%
21	Opérations	3 511 458	1 721 000	5 232 458	29,19%
16	Emprunts		830 000	830 000	4,63%
27	Immo financières		5 000	5 000	0,03%
45	Opération pour compte	2 552	14 000	16 552	0,09%
040/041	Opérations ordre		12 799	12 799	0,07%
	Total dépenses	6 859 566	11 066 135	17 925 702	100,00%

3. LES RATIOS

EPARGNE / AUTOFINANCEMENT	BP 2023
RECETTES DE GESTION	47 637 528 €
DÉPENSES DE GESTION	- 43 552 003 €
ÉPARGNE DE GESTION	4 085 525 €
CHARGE FINANCIERES	- 205 030 €
SOLDE DES MOUVEMENTS EXCEPTIONNELS	- 74 500 €
ÉPARGNE BRUTE	3 805 995 €
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	830 000
EPARGNE NETTE	2 975 995

L'épargne nette constitue l'épargne disponible (autofinancement) pour investir.

En comparaison avec l'épargne nette attendue fin 2022 (1 955 K€), l'épargne nette connaîtrait une progression de 1 021 K€.

Cette amélioration apparente résulte en grande partie de l'apport du filet de sécurité 2022 (1 M€) et des retards des versements de la CAF (1 M€). Sans ces deux éléments particuliers, l'épargne brute et a fortiori l'épargne nette connaîtrait une très forte érosion pour la première et une quasi-disparition pour la seconde.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2023, les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de 9,64 % par rapport au BP 2022. Ces charges ont été estimées selon les hypothèses évoquées dans le ROB et rappeller ci-avant.

1. LES ÉVOLUTIONS DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT

(en €)	BP 2022	Estimé 2022	BP 2023	BP 2023/2022
011 Charges à caractère général	11 698 360	10 978 789	12 943 269	10,64%
012 Charges de personnel et assimilées	24 641 294	25 747 322	26 893 304	9,14%
014 Atténuation de produits	856 000	860 232	856 000	0,00%
65 Autres charges de gestion courantes	2 603 445	2 559 337	2 759 430	5,61%
66 Charges financières	140 000	140 000	205 030	46,45%
67 Charges exceptionnelles	29 500	14 407	74 500	152,54%
68 Dotations provisions	0	100 000	100 000	N/C
Total dépenses réelles ou mixtes	39 968 599	40 400 086	43 821 533	9,64%
023 Virement à la section d'investissement	650 000		4 133 405	
042 Opérations d'ordre entre les 2 sections ⁽¹⁾⁽²⁾	3 130 000	4 596 688	3 300 000	
Total dépenses d'ordre	3 780 000	4 596 688	7 433 405	
Total dépenses de fonctionnement	43 748 599	44 996 774	51 264 938	
		-502 474		
<i>(1) dont dotations aux amortissements</i>	3 130 000	3 298 309	3 300 000	
<i>(2) dont opérations relatives aux cessions de patrimoine</i>	0	1 298 379	0	

A titre de comparaison, il a été mentionné le réalisé 2022 afin d'avoir une meilleure analyse des variations.

Les tableaux suivants reprennent les évolutions par rapport aux années précédentes, ils sont exprimés en kilos euros (K€).

2. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Chapitre 011	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	10 169 K€	10 688 K€	11 698 K€	12 943 K€	10,64 %
Compte administratif ou estimé	9 621 K€	9 257 K€	10 979 K€		

Le compte 6042 comporte toutes les dépenses faisant l'objet d'une refacturation par la Ville. Les principales dépenses de ce compte sont :

- Les séjours du secteur de la Jeunesse pour 110 K€, ainsi que les sorties et animations organisées à destination des jeunes (23 K€) ;
- Les activités du pôle Culturel pour 151 K€ ;
- Les sorties organisées par les centres de loisirs de la ville pour 49 K€.

Pour mémoire, les recettes constatées en contrepartie figurent aux comptes 706.

6042	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	316 K€	303 K€	347 K€	335 K€	-2,88 %
Compte administratif ou estimé	257 K€	216 K€	325 K€		

Les comptes 6061x regroupent les dépenses de fluides (eau, électricité, chauffage urbain).

La prévision tient compte des évolutions attendues de prix en 2023 et conduit à envisager un quasi-doublement des dépenses relatives aux fluides.

Par rapport au ROB 2023, la prévision a été revue à la baisse sur la base des derniers éléments dont nous disposons à ce jour et transmises par le SIPPEREC d'une part et par le SIGEIF d'autre part.

6061	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	1 560 K€	1 685 K€	1 610 K€	3 190 K€	+98,14 %
Compte administratif ou estimé	1 558 K€	971 K€	1 373 K€		

Les comptes 6062 à 6068 regroupent l'ensemble des achats de fournitures dont le carburant, l'alimentation, les fournitures de produits d'entretien et de petits équipements, les fournitures scolaires et administratives, les achats de livres, les fournitures de voirie et les vêtements de travail dont la Ville optimise en permanence l'utilisation et les coûts.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le service de la Commande publique centralise une partie de ces achats (fournitures administratives, vêtements de travail, mobilier...).

6062 à 6068	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	2 120 K€	2 280 K€	2 341 K€	2 221 K€	- 5,12 %
Compte administratif ou estimé	2 279 K€	1 965 K€	2 161 K€		

Le compte 611 regroupe les contrats de prestations de services :

- Le marché relatif au nettoyage pour 900 K€ et aux biodéchets pour 36 K€ ;
- Le marché relatif aux repas pour les crèches municipales pour 200 K€ ;
- Le marché relatif au portage de repas pour les seniors pour 200 K€ ;
- Le contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche Les Lutins pour 100 K€ ;
- Les prestations « 4D » (dératisation, désinsectisation, désinfection, dépiégeonnisation) pour 45 K€

611	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	1 272 K€	1 311 K€	1 455 K€	1 481 K€	+ 1,78%
Compte administratif ou estimé	1 228 K€	1 325 K€	1 530 K€		

Les comptes 613x regroupent toutes les dépenses liées aux locations d'immeubles et de matériels notamment :

- La location de biens immobiliers pour 11 K€ ;
- La location de biens mobiliers pour 187 K€ (dont 84 K€ pour les vêtements de travail, 50 K€ pour les illuminations de Noël...).

613	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	171 K€	167 K€	166 K€	198 K€	+19,27 %
Compte administratif ou estimé	152 K€	173 K€	180 K€		

Le compte 614 est relatif aux charges locatives et de propriété.

614	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	28 K€	48 K€	26 K€	25 K€	-3,84 %
Compte administratif ou estimé	8 K€	40 K€	5 K€		

Aux comptes 615x sont budgétées les dépenses liées à l'entretien des biens mobiliers, immobiliers et à la maintenance, dont :

- L'entretien des bâtiments pour 199 K€
- L'entretien de la voirie et des réseaux pour 550 K€ (dont 110 K€ au titre de l'éclairage public, 140 K€ au titre de l'entretien du patrimoine arboré et du désherbage, 200 K€ pour la voirie, 71 K€ pour la signalisation tricolore et les bornes rechargeables) ;
- L'entretien du matériel roulant pour 60 K€ ;

615x	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	1 916 K€	1 719 K€	1 768 K€	1 693 K€	-4,24 %
Compte administratif ou estimé	1 824 K€	1 158 K€	1 343 K€		

Le compte 6161 est relatif aux primes d'assurances.

L'augmentation s'explique par une augmentation tarifaire de +7% et une nouvelle assurance (dommage ouvrage église Saint-Nicolas pour 67 K€).

6161	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	222 K€	162 K€	157 K€	198 K€	+26,1%
Compte administratif ou estimé	152 K€	91 K€	137 K€		

Le compte 617 enregistre les études non suivies de travaux d'investissement.

Les principales études prévues en 2023 seront :

- Diverses études en matière d'urbanisme pour 205 K€ (étude sur la politique de l'habitat 84 K€, étude urbaine et secteur de la gare 103 K€)
- Un complément pour la mise en œuvre d'une Participation citoyenne au sein de la Ville pour un montant de 30 K€,
- Et diverses petites études.

617	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	57 K€	108 K€	519 K€	414 K€	-20,23%
Compte administratif ou estimé	47 K€	190 K€	584 K€		

Les comptes 618x enregistrent les frais divers, dont :

- L'achat de documentation pour 38 K€ ;
- Les frais de formation du personnel pour 103 K€ ;
- D'autres frais divers pour 139 K€ (divers contrôles ou maintenances hors marchés...).

618x	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	188 K€	598 K€	458 K€	280 K€	-39,86%
Compte administratif ou estimé	233 K€	648 K€	502 K€		

Les comptes 622x enregistrent les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, dont :

- Le versement des indemnités des régisseurs pour 2 K€ ;
- Les frais d'honoraires pour 54 K€ (dont frais de notaires 20 K€ et d'avocats 31 K€) ;
- Les frais d'actes et de contentieux pour 45 K€ ;
- Diverses rémunérations pour 51 K€ (dont 32 K€ pour les analyses bactériologiques de la Cuisine centrale et de la Piscine municipale).

622x	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	147 K€	176 K€	157 K€	152 K€	-3,18 %
Compte administratif ou estimé	107 K€	93 K€	107 K€		

Les comptes 623x intègrent l'ensemble des dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques, dont :

- Les frais d'annonce et d'insertion pour 111 K€ (85 K€ en matière de ressources humaines, 20 K€ au titre de la Commande publique et 6 K€ pour l'Urbanisme) ;
- Les frais de publication, les catalogues et imprimés divers pour 156 K€
- Les dépenses liées aux relations publiques et les prestations organisées à destination des oivillois dans les secteurs scolaire, culturel, socioculturels, sportif, seniors et petite enfance pour 403K€ (dont marché Noël, tournoi e-sport...).

623x	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	384 K€	369 K€	503 K€	688 K€	+36,77 %
Compte administratif ou estimé	317 K€	308 K€	694 K€		

Les comptes 624x intègrent l'ensemble des dépenses liées au transport de biens et transports collectifs, dont :

- Le transport de biens culturels pour 12 K€ ;
- Les frais de déménagement de l'école ALLENDE et le centre de loisirs COUSTEAU pour 17 K€
- Le transport collectif pour 302 K€ (scolaire, centres de loisirs, jeunesse et seniors) ;

624x	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	313 K€	317 K€	403 K€	336 K€	-16,62 %
Compte administratif ou estimé	159 K€	240 K€	295 K€		

Les comptes 625x intègrent les dépenses liées aux déplacements, missions et réceptions :

- Les frais de réception pour 52 K€ (dont 45 K€ pour la cuisine centrale) ;
- Les frais de mission et déplacement pour 5 K€.

625x	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	76 K€	55 K€	49 K€	57 K€	+16,32 %
Compte administratif ou estimé	33 K€	11 K€	8 K€		

Les comptes 626x correspondent à l'ensemble des frais postaux et de télécommunications :

- Les frais d'affranchissement pour 90 K€ ;
- Les frais de télécommunication pour 182 K€.

626x	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	227 K€	235 K€	276 K€	272 K€	-1,45 %
Compte administratif ou estimé	230 K€	272 K€	285 K€		

Le compte 627 enregistre les frais bancaires.

627	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	10 K€	10 K€	10 K€	10 K€	0 %
Compte administratif ou estimé	11 K€	12 K€	13 K€		

Les comptes 628x enregistrent les dépenses relatives aux cotisations versées, et aux autres prestations extérieures, dont :

- Les concours divers et cotisations pour 155 K€ ;
- Les frais de gardiennage pour 15 K€ ;
- Les frais de nettoyage des locaux pour 110 K€ (contre 97 K€ en réel 2022) ;
- Les autres services extérieurs pour 840 K€ (dont 189 K€ pour la gestion du Parc relais de la gare, 92 K€ au titre des contrats liés au stationnement payant, 49 K€ instruction des ADS, 76 K€ au titre du Parcours Cybersécurité qui pourra être financé à hauteur de 50K€ par l'Etat, les prestations du domaine culturel à destination des Ovillois pour 46 K€, mise à disposition du personnel CIG pour 35 K€, ARPEGE pour 22 K€, maintenance horodateurs pour 20 K€, passage à la M57 pour 17 K€...).

628x	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	926 K€	869 K€	1 199 K€	1 122 K€	-6,42%
Compte administratif ou estimé	791 K€	1 001 K€	1 177 K€		

Les comptes 63x enregistrent principalement les impôts locaux, la taxe sur les bureaux et les autres impôts et taxes :

- Les taxes d'habitation et taxes foncières pour 113 K€ ;
- Les redevances bornes incendie 38 K€ ;
- Les taxes et redevances diverses pour 45 K€ (dont 15 K€ au titre des droits d'auteurs, taxes sur les véhicules) ;
- La taxe relative au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour 75 K€.

63x	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	237 K€	278 K€	253 K€	271 K€	+7,11 %
Compte administratif ou estimé	237 K€	292 K€	259 K€		

3. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 26 893 K€ contre un réalisé 2022 de 25 748 K€, soit une progression 1 145 K€ (+4,44%).

Les mesures de revalorisations des salaires (dégel du point d'indice, augmentation du Smic) ou de la mise en œuvre du RIFSEEP (en œuvre depuis les 3 derniers mois de 2022) vont produire leur effet sur une année pleine pour la première fois en 2023.

On peut noter les principales évolutions suivantes :

- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour 98 K€ ;
- L'impact du dégel du point d'indice : 336 K€
- L'impact RIFSEEP : 404 K€
- L'impact SMIC : 34 K€
- Hausse des indemnités chômage : 45 K€
- Impact des départs / remplacements, recrutements et créations de postes : 340 K€
- Dépenses en moins par rapport à 2022: - 302 K€ (primes inflation et exceptionnelle, élections 2022...)

Rémunérations des titulaires :

64111 à 64118	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	11 458 K€	11 458 K€	11 281 K€	11 111 K€	-1,50 %
Compte administratif ou estimé	11 098 K€	11 242 K€	10 916 K€		

Rémunération des non-titulaires :

64131	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	5 607 K€	5 554 K€	6 178 K€	7 700 K€	+24,63%
Compte administratif ou estimé	5 246 K€	6 033 K€	7 256 K€		

Autres charges de personnel :

6417, 645x, 6457, 6488	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	7 271 K€	7 100 K€	7 082 K€	8 220 K€	+16,07%
Compte administratif ou estimé	6 798 K€	7 100 K€	7 413 K€		

4. LES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

Ce chapitre comprend principalement le prélèvement effectué au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC- soit 852 K€ en 2022), qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Chapitre 014	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	830 K€	835 K€	856 K€	856 K€	0 %
Compte administratif ou estimé	813 K€	847 K€	860 K€		

5. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Chapitre 65	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	2 737 K€	2 726 K€	2 603 K€	2 759 K€	+5,99 %
Compte administratif ou estimé	2 724 K€	3 000 K€	2 559 K€		

Ce chapitre comprend le montant des subventions accordées :

- Au CCAS (155 K€) ;
- Aux associations ovilleuses (542 K€) ;
- Aux coopératives scolaires (47 K€) ;
- A l'Institut Sainte-Thérèse (232 K€) ;
- Et au budget annexe de la Résidence autonomie les Belles Vues (133 K€).

On retrouve également dans ce chapitre :

- Les contingents et participations obligatoires (1 153 K€) dont principalement le contingent versé au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à hauteur de 1 130 K€ ;
- Les indemnités, les frais de mission, de formation et de représentation des élus pour 306 K€ ;
- Les créances admises en non-valeur ou éteintes (25 K€) ;
- Les hébergements informatiques en nuage (i-cloud) : 174 K€

6. LES CHARGES FINANCIÈRES

Chapitre 66	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	181,5 K€	156,5 K€	140 K€	205 K€	+46,42%
Compte administratif ou estimé	173 K€	148K€	140 K€		

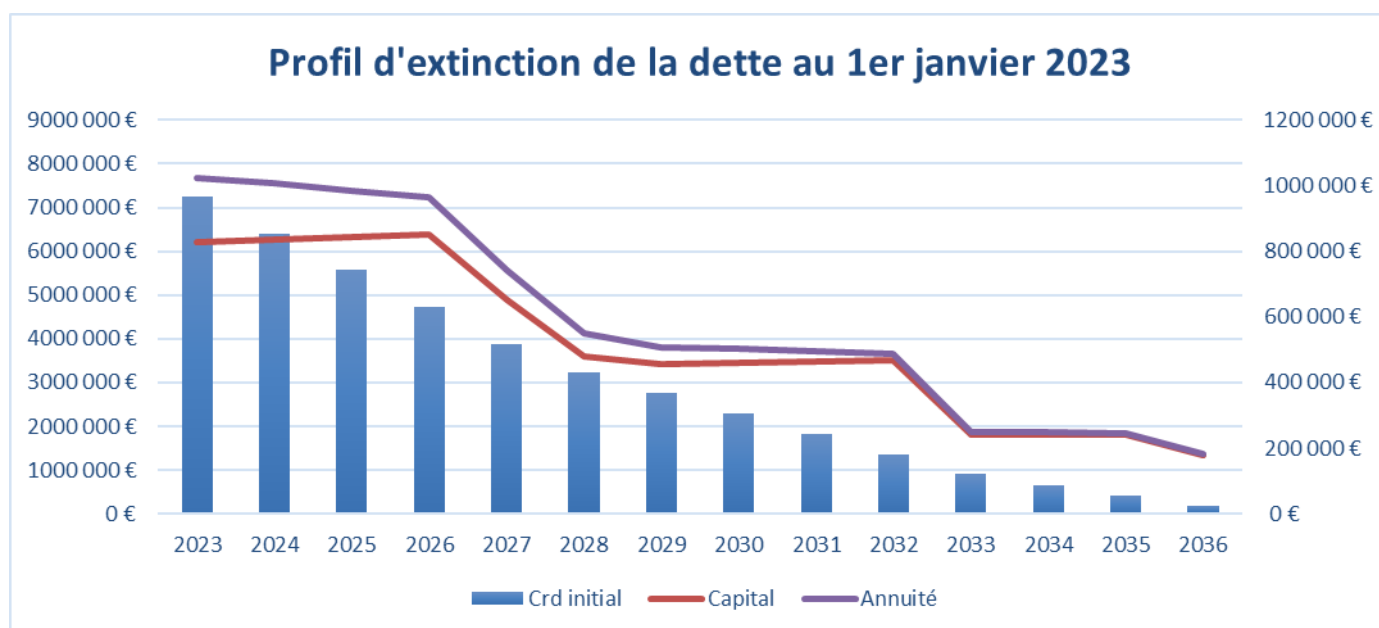
La montée des taux d'intérêt se traduit par une progression conséquente de la charge financière. L'envolée de certains taux variables pèse lourdement sur la charge financière. A titre d'exemple, les prêts réalisés sur la base de l'Euribor 3 mois +1,25%, sont passés de 0,678% en 2021 à 3,382% fin 2022.

Un examen des conditions de réaménagement (ou blocage des taux) devra être entrepris pour essayer d'endiguer cette progression.

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette du budget principal de la Ville s'établit à 7 237 K€ en baisse de 10,3% par rapport à 2022 (8 066 K€ au 1^{er} janvier 2022).

La dette présente les caractéristiques suivantes :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER ;
- 6 lignes d'emprunts ;
- 63 % en taux fixe, 37 % en taux variable ;
- Un taux moyen de 1,86 % en hausse par rapport au 1^{er} janvier 2022 (1,68%)
- La durée résiduelle est de 13,9 ans.



7. LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Chapitre 67	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	28,5 K€	30 K€	29,5 K€	74,5 K€	%
Compte administratif ou estimé	266 K€	23 K€	14 K€		

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent :

- Aux titres annulés sur exercices antérieurs (cantine, périscolaire...) pour 15 K€
- Aux intérêts moratoires pour 10 K€
- Aux bourses BAFA citoyens pour 20 K€
- A des dons et secours : 10 K€
- A des subventions exceptionnelles : 20 K€ (aides humanitaires, tremblement de terre en Turquie)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2023, les recettes de fonctionnement progressent de 8,91 %.

1. LES ÉVOLUTIONS DES PRINCIPAUX POSTES PAR RAPPORT AU BUDGET PRIMITIF 2022

	BP 2022	estimé 2022	BP 2023	% BP 23 /BP 22
13 Atténuations de produits	190 000	266 998	212 000	+11,58%
70 Produit des services	5 852 130	5 772 987	5 796 946	-0,94%
73 Impôts et taxes	29 426 252	29 990 458	31 416 000	6,76%
74 Dotations et compensations	8 014 617	6 900 876	10 019 582	25,02%
75 Autres produits de gestion courante	258 000	223 046	193 000	-25,19%
76 Produits financiers	0	0	0	
77 Produits exceptionnels ⁽¹⁾	0	1 328 793	0	N/A
78 Reprises de provisions	0	0	0	
Total recettes réelles et mixtes	43 740 999	44 483 159	47 637 528	+8,91%
042 Opérations d'ordre de section à section	7 600	11 142	12 799	
Total recettes d'ordres	7 600	11 142	12 799	0,0
002 Résultat reporté	0	4 162 341	3 614 611	
Total recettes de fonctionnement <i>(1) dont cessions patrimoine</i>	43 748 599	48 656 641 <i>1 298 379</i>	51 264 938	

LES PRODUITS DES SERVICES

Dans ce chapitre, sont inscrites l'ensemble des recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers du service.

Chapitre 70	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	6 262 K€	6 188 K€	5 852 K€	5 797 K€	-0,94%
Compte administratif ou estimé	4 008 K€	4 867 K€	5 773 K€		

Les produits des services évoluent en fonction :

- Des tarifs votés tous les ans et qui sont revalorisés et ou/maintenus en intégrant une hypothèse de progression ajustée au secteur ;
- De l'application du nouveau barème applicable en 2023
- De « l'effet volume » constaté de la fréquentation dans les structures municipales,

Les comptes 703x contiennent les recettes liées à l'exploitation du domaine public, dont principalement :

- Les recettes de stationnement et de forfaits post stationnement pour 500 K€. La très nette diminution de ce poste observée depuis quelques années, du fait notamment de l'épidémie

Covid 19 n'a pas été enrayée. Une action doit être entreprise durant l'année afin d'analyser les autres raisons de cette baisse.

- Les redevances d'occupation du domaine public pour 158 K€ (contre 153 K€ en 2022).
- Les recettes liées aux concessions maintenues comme en 2022 à hauteur de 65 K€.

Chapitre 703X	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	1 096 K€	1 023 K€	805 K€	725 K€	-9,93%
Compte administratif ou estimé	550 K€	706 K€	643 K€		

Sont inscrites principalement aux **comptes 706x** :

- Les recettes relatives à la restauration scolaire pour 1 900 K€
- Les recettes liées aux secteurs Jeunesse, Petite enfance et Centres de loisirs pour 1 972 K€
- Les recettes relatives aux études surveillées pour 270 K€
- Les recettes relatives à la piscine pour 270 K€
- Les recettes du domaine culturel (215 K€ pour le Conservatoire, et 137 K€ pour l'Atelier 12 et les spectacles culturels)
- Les recettes relatives au portage de repas pour 188 K€.

Chapitre 706X	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	5 092 K€	5 106 K€	4 937 K€	4 962 K€	+0,51%
Compte administratif ou estimé	3 388 K€	4 160 K€	5 042 K€		

Les comptes 708x enregistrent les produits issus de la régie publicitaire (97 K€) et de l'utilisation de la piscine par certains organismes (lycées, associations, Marine nationale) pour 13 K€.

Chapitre 708X	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	74 K€	59 K€	110 K€	110 K€	%
Compte administratif ou estimé	71 K€	1 K€	88 K€		

2. LES IMPÔTS ET TAXES

Chapitre 73	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	27 000 K€	27 447 K€	29 426 K€	31 416 K€	+6,76%
Compte administratif ou estimé	27 176 K€	29 120 K€	29 991 K€		

Les impôts et taxes

731-733-735-736	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	20 252 K€	20 812 K€	22 492 K€	24 382 K€	+8,40%
Compte administratif ou estimé	20 387 K€	21 763 K€	22 760 K€		

Ces comptes enregistrent principalement :

- Le produit des contributions directes pour 23 402 K€ en forte augmentation du fait de l'indexation des valeurs locatives (+7,1%)
- Les droits de place des marchés forains pour 380 K€ ;
- La taxe sur l'électricité pour 500 K€ ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure pour 50 K€.

Le produit fiscal (impôts locaux) devrait progresser d'environ 1 551 K€ en 2022 par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2022. Cette estimation ne tient pas compte de l'augmentation des bases compte tenu du nombre de logements neufs entrant dans la taxation.

Pour 2023, les taux d'imposition des ménages restent inchangés.

La fiscalité reversée

732	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	4 548 K€	4 435 K€	4 434 K€	4 434 K€	0%
Compte administratif ou estimé	4 468 K€	4 434 K€	4 434 K€		

L'attribution de compensation vers par la CA SGBS reste inchangée depuis plusieurs années.

Les droits de mutation à titre onéreux

7381	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	2 200 K€	2 200 K€	2 500 K€	2 600 K€	+4%
Compte administratif ou estimé	2 321 K€	2 923 K€	2 796 K€		

Après une année record en 2021, avec plus de 2,9 M€, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont connu une régression en 2022 compte tenu des conditions d'accès au crédit plus difficiles pour les acquéreurs dans un contexte d'augmentation forte des taux d'intérêt.

Pour l'estimation 2023, il a été retenu la moyenne des DMTO des 4 dernières années. Cette évaluation paraît prudente malgré tout cette recette peut être très fluctuante en fonction de l'évolution du marché immobilier.

3. LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Chapitre 74	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	8 303 K€	8 205 K€	8 015 K€	10 020 K€	+25,01%
Compte administratif ou estimé	9 022 K€	9 487 K€	6 901 K€		

Dans les réalisations 2022, manquent 1 M€ de participations de la CAF au titre des années 2021 et 2022 qui ne seront perçues qu'en 2023 ce qui explique l'écart entre le BP 2022 et l'estimé 2022.

Par ailleurs, en 2023, outre ce 1 M€ de la CAF, s'ajouteront 1 M€ au titre du filet de sécurité et 573 K€ de subvention exceptionnelle versée par la CA SGBS au titre de la hausse des coûts énergétiques

Sont comptabilisées les recettes principales suivantes :

- La DGF (dotation forfaitaire) pour 4 330 K€ ;
- Les participations de la Caisse d'allocations familiales pour 1 992 K€ (secteurs Scolaire, Jeunesse et Petite enfance) ;
- Le solde des participations CAF pour 2021 et 2022 (1 000 K€)
- Les attributions de compensations de l'Etat pour 690 K€ ;
- La dotation générale de décentralisation destinée à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé à hauteur de 181 K€ ;
- Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les recettes de fonctionnement pour 48 K€
- La subvention exceptionnelle CA SGBS pour 573 K€
- Le filet de sécurité au titre des dépenses 2022 : 1 000 K€

4. LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Chapitre 75	2020	2021	2022	2023	Variation BP 2022/2023
Budget primitif	299 K€	264 K€	258 K€	193 K€	-25,19%
Compte administratif ou estimé	278 K€	245 K€	223 K€		

Les recettes concernent notamment :

- Le produit des revenus des immeubles et les refacturations de charges locatives pour 115 K€ ;
- Remboursement de frais personnel (35 K€) dont STIF personnel logé (6 K€)
- Avec le transfert des services de soins infirmiers à domicile depuis le 1^{er} janvier 2022, il n'existe plus de remboursement de charges et refacturées à ces services à domicile (en 2022, on a perçu des remboursements relatifs à 2021).

5. LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES

Les atténuations de charges du chapitre 013 correspondent aux remboursements de sécurité sociale, de prévoyance, de cessation progressive d'activité pour un montant de 212 K€.

6. LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement contrairement aux opérations réelles. Elles font néanmoins l'objet d'inscriptions budgétaires.

Pour 2023, il s'agit de la reprise d'une subvention transférable au compte de résultat (financement d'un équipement amortissable) pour 13 K€.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital. Elles comprennent :

- Les remboursements d'emprunts ;
- Les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations) ;
- Les subventions d'équipements versées.

Parmi les dépenses directes d'investissement, il convient de distinguer les dépenses sur opérations (gérées de façon pluriannuelle) et des dépenses hors opérations.

1. LES DÉPENSES SUR OPÉRATIONS

Les crédits ouverts sur l'ensemble des opérations en 2023 s'élèvent à 5 233K€ (dont 3 511 K€ au titre des restes à réaliser -RAR- dépenses de 2022).

OPÉRATIONS	RAR 2022	Dépenses nouvelles 2023
0032 – Crèche Charles de Gaulle	3 198 561 €	140 000 €
0053 – Réhabilitation médiathèque Jules Verne	169 602 €	
0055 – Maison Schoelcher	53 760 €	150 000 €
0061 – Accessibilité PMR	0 €	50 000 €
0063 – Église Saint-Nicolas	26 508 €	800 000 €
0090 – Maison médicale	0 €	431 000 €
0091 – Pôle éducatif	63 027 €	150 000 €
TOTAL OPÉRATIONS	3 511 458 €	1 721 000 €

2. LES DÉPENSES HORS OPÉRATIONS

Les crédits hors opérations s'élevèrent à 9 332 K€ -hors restes à réaliser (RAR) 2022 - contre 7 147 K€ en 2022), soit une augmentation de 30,6%.

CHAPITRES	BP 2022	BP 2023	RAR 2022
20 – Immobilisations incorporelles	760 258 €	720 715€	644 647 €
204 – Subventions d'équipement versées	130 031 €	426 000 €	130 031 €
21 – Immobilisations corporelles	5 405 430 €	7 336 621 €	2 570 879 €
16 – Emprunts et dettes	830 000 €	830 000 €	0 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €	5 000 €	0 €
4541 – Opérations pour compte de tiers	21 000 €	14 000 €	0 €
TOTAL HORS OPÉRATIONS	7 146 719 €	9 332 336 €	3 345 557 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (hors RAR 2022)

Natures	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/2022
202 – FRAIS LIÉS À LA RÉALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME	30 000 €	66 319 €	+121,06 %
2031 – FRAIS D'ÉTUDES	550 000 €	372 000 €	-32,36 %
2033 – FRAIS D'INSERTION	12 960 €	17 496 €	+35,00 %
2051 – CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	167 298 €	264 900 €	+58,34 %
TOTAL	760 258 €	720 715 €	-5,20 %

L'essentiel de ce chapitre est constitué des frais d'études et d'achat de licences et de logiciels informatiques qui ne sont pas votés en opérations dont :

- Diverses études pour 372 K€ : études urbaines, ancien CTM, ... pour 180 K€, terrain synthétique Ostermeyer (30 K€), étude énergétique bâtiments (50 K€), divers études voirie (80 K€).
- L'achat et le renouvellement des logiciels informatiques de la Ville (265 K€)

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Nature	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/2022
204172 – SUBVENTIONS AUTRES ETS PUBLICS	130 031€	426 000 €	+227,61%
TOTAL	130 031 €	426 000 €	+227,61%

Ce compte concerne les subventions d'équipement versées à des organismes publics ou aux personnes de droit privé.

Pour 2023, il s'agit de la surcharge foncière versée au bailleur I3F (opérations Claude Bernard et 20 rue PJ Proudhon).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (hors RAR 2022)

Sont inscrits dans ce chapitre les biens sur lesquels s'exerce un droit de propriété (terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillage industriels et immobilisations en cours).

Natures	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/2022
2111 – TERRAINS NUS	0 €	5 500 €	+100,00 %
2128 – AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	346 200 €	1 430 000 €	+313,06 %
21311 à 21318 – CONSTRUCTIONS BATIMENTS PUBLICS	1 593 300 €	3 317 000 €	+108,18 %
2135 à 2138 – AMÉNAGEMENTS, AUTRES CONSTRUCTIONS	41 700 €	103 000 €	+147,00 %
2151 à 2158 – INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 314 700 €	1 551 200 €	-32,98 %
2161 à 2162 – COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	700 €	700 €	0,00 %
2182 – MATÉRIEL DE TRANSPORT	82 000 €	0 €	-100,00 %
2183 – MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	205 530 €	669 100 €	-196,40 %
2184 MOBILIER	148 090 €	37 000 €	-75,01 %
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	673 210 €	223 121 €	-66,86 %
TOTAL	5 405 430 €	7 326 621 €	+35,73 %

Les crédits inscrits en 2023 correspondent notamment à :

- La réhabilitation du terrain synthétique Ostermeyer : 612 K€
- L'aménagement du square Brassens : 500 K€
- Le parc Charles de Gaulle : 100 K€
- La rénovation générale de l'école Allende : 1 300 K€ (50% des travaux)
- La réhabilitation de l'église Saint Nicolas : 800 K€
- La démolition du centre de loisirs à St Hilaire de Riez : 650 K€
- La réhabilitation des cours et d'espaces extérieurs (dont la crèche des Bruyères) : 400 K€
- Les travaux du gymnase Ostermeyer : 310 K€
- La création d'un accès PMR à l'école Detraves : 175 K€
- La création d'un équipement sportif : 100 K€
- Les travaux de la crèche familiale : 80 K€
- La réhabilitation des sanitaires à l'école Detraves : 80 K€
- L'aménagement de voiries et de trottoirs : 220 K€
- La fibre fourreau pour la vidéo protection : 150 K€
- Le réaménagement de la place Michelet : 150 K€
- Les travaux de la passerelle Solférino : 335 K€
- Le remplacement de la chaufferie de l'école Kergomard : 50 K€
- L'équipement en matériel de vidéoprotection pour l'ensemble des écoles 180 K€
- L'acquisition de tablettes pour chaque classe : 110 K€
- L'acquisition de matériel électroménager (cuisine centrale, offices...) : 100 K€

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Nature	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/2022
1641, 168x – REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	829 500 €	830 000 €	+0,06 %
165 – DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS	500 €	0 €	-100,00 %
TOTAL	830 000 €	830 000 €	0,00 %

Chapitre 4541 – Opérations pour compte de tiers

Une commune peut être amenée à se substituer à des propriétaires défaillants (immeubles menaçants, ruines). Les travaux effectués d'office pour le compte de tiers défaillants ainsi que les facturations correspondantes à l'encontre de ces tiers sont enregistrés, tant en dépenses qu'en recettes, au sein du compte budgétaire 454 " Travaux effectués d'office pour le compte de tiers ". Les travaux sont réalisés aux frais du propriétaire défaillant et payés par ses soins (article L. 2213-25 du CGCT).

Nature	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/2022
4541 – OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	21 000 €	14 000 €	-33,33%
TOTAL	21 000 €	14 000 €	-33,33%

Pour 2022, il s'agit de l'évacuation de gravats et de leur mise en décharge dans une propriété.

Une recette du même montant sera inscrite sur la nature 4542.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Natures	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/2022
10222 – FCTVA	1 615 000 €	879 000 €	-45,57 %
10226 – TAXE D'AMÉNAGEMENT	500 000 €	650 000 €	+30,00 %
TOTAL	2 115 000 €	1 529 000 €	-27,71 %

Le Fonds de Compensation pour la TVA est une aide à l'investissement des collectivités territoriales. Il a pour objet de rembourser de manière forfaitaire la TVA acquittée sur certaines dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement de l'exercice précédent (16,404 % depuis 2015). Pour 2023, les crédits inscrits s'élèvent à 879 K€.

La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme. En 2023, cette taxe est inscrite pour un montant de 650 K€ (réel 2022 : 662 K€).

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues

Pour chacun de ses projets d'investissement, la Ville s'emploie très activement à rechercher des cofinanceurs afin de minimiser le recours à l'emprunt.

A ce stade, les subventions inscrites et notifiées proviennent :

- Contrat développement des Yvelines pour la réhabilitation de l'école Allende (50% du montant total, soit 507 K€)
- Aide à l'investissement culturel d'avenir pour le renouvellement – Parc éclairage (22 K€)

Natures	BP 2022	BP 2023	Variation BP 2023/2022
1322 – Subv. Non transf région	81 709 €	0 €	-100,00 %
1323 – Subv. Non transf départ.	0 €	529 000 €	+100,00 %
1342 – Amendes police non transf.	26 000 €	36 000 €	+38,46 %
TOTAL	107 709 €	565 000 €	+424,56 %

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Au budget primitif 2023, un emprunt d'équilibre est inscrit pour 228 K€.

Chapitre 024 – Produits des cessions

Les ventes inscrites pour 2023 s'élèvent à 1 070 K€ et concernent les biens situés :

- 106 Boulevard Jean Jaurès
- 23 place Michelet
- 7 bis rue Gambetta

Chapitre 4541 – Opérations pour compte de tiers

Il s'agit de la refacturation des travaux effectués d'office, à hauteur de 14 K€.

LE BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE LES BELLES VUES

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les activités de la Résidence autonomie Les Belles Vues sont retracées au sein d'un budget annexe dédié, et selon la nomenclature budgétaire et comptable M22.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	683 K€
Dépenses d'ordre	35 K€
Dépenses totales	718 K€

Recettes réelles	634 K€
Recettes d'ordre	-
Résultat reporté	84 K€
Recettes totales	718 K€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 683 K€ et concernent notamment les postes suivants :

- Les charges de fluides pour 67 K€
- Les charges de personnel pour 304 K€
- Les charges de location du bâtiment pour 165 K€
- Les prestations d'alimentation pour 52 K€
- Les travaux d'entretien du bâtiment et les divers contrats de maintenance pour 41 K€.

Les opérations d'ordre correspondent à la dotation aux amortissements estimée à 35 K€, les dépenses d'exploitation devraient par conséquent s'établir à hauteur de 718K€.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- Le produit des locations et des services annexes perçu auprès des résidents pour 460 K€ ;
- La subvention du budget ville assurant l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement estimée à 133 K€ ;
- Le financement du Département au titre du Forfait autonomie pour 26 K€ ;
- La participation du Syndicat intercommunal pour le maintien à domicile (SIMAD) à hauteur de 15 K€ (au titre du loyer, du ménage, des places de parking...),
- La reprise par anticipation du résultat 2022 à hauteur de 84 K€.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En K€

Dépenses réelles	134 K€
Dépenses d'ordre	-
RAR	5 k€
Dépenses totales	139 K€

Recettes réelles	4 K€
Recettes d'ordre	35 K€
Résultat reporté	100 K€
Recettes totales	139 K€

Les dépenses d'investissement sont constituées principalement par :

- Les dépôts et cautionnements versés pour 4 K€ (remboursement des cautions versées par les locataires de la Résidence) ;
- Une provision pour travaux d'entretien pour 130 K€ ;
- Les restes à réaliser pour 5 K€ : l'installation de la solution PACK RESIDENCE AUTONOMIE.

Les recettes d'investissement correspondent à :

- La dotation aux amortissements pour 35 K€ ;
- Les dépôts et cautionnements reçus pour 4 K€ ;
- La reprise de résultat par anticipation à hauteur de 100 K€.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT SOUS CONVENTION DE GESTION

Le budget annexe de l'Assainissement est un budget géré par la Ville au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS), sous convention de gestion.

1. LA SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses réelles	306 K€
Dépenses totales	306 K€

Recettes réelles	306 K€
Recettes totales	306 K€

Les **dépenses d'exploitation** se rapportent principalement à l'entretien du patrimoine existant avec :

- L'entretien des réseaux d'assainissement pour 280 K€ ;
- Les frais de recouvrement de la redevance d'assainissement pour 26 K€.

Les **recettes d'exploitation** correspondent au remboursement par la CASGBS des dépenses engagées par la Ville, pour 306 K€.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	580 K€
Dépenses totales	580 K€

Recettes réelles	580 K€
Recettes totales	580 K€

Les **dépenses d'investissement** prévues sont :

- Divers travaux sur les réseaux d'assainissement pour 500 K€
- Des frais d'études à hauteur de 80 K€

Les **recettes d'investissement** correspondent au remboursement par la CASGBS des dépenses de travaux engagées par la ville pour 580 K€.